

The CHAIRMAN agreed that the Chairman of the Advisory Committee should be invited.

The meeting rose at 5.27 p.m.

EIGHTY-FIRST MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 30 October 1947, at 11 a.m.

Chairman : Justice Sir Fazl ALI (India).

49. United Nations Joint Staff Pension Fund

The Committee agreed to refer to the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions a communication¹ from Mr. A. J. Altmeyer, a member of the Staff Benefit Committee, embodying the views on the proposed modification of the Provisional Scheme which he would have presented to the Staff Benefit Committee had he been able to take part in its deliberations.

50. Appointment of an Investments Committee

The Committee considered the report of the Secretary-General on the appointment of an Investments Committee, in which it was proposed to recommend to the approval of the General Assembly the appointment of the following as members of the Investments Committee :

Mr. Jacques Rueff, Honorary Governor of the Banque de France,

Mr. Ivar Roth, Managing Director, Bank of Sweden,

Mr. Marriner S. Eccles, Chairman of the Board of Governors, Federal Reserve System of the United States.

Mr. HAMBRO (Norway) had no objection to the selection made by the Secretary-General, though he felt that the three gentlemen in question were too distinguished for the particular task. As governors of national banks, they were not in a position to give practical advice on investments. In certain circumstances which would materially affect the holdings of the United Nations, silence might be imposed upon them as a national duty. He inclined rather to the appointment of stockbrokers or insurance experts.

The Committee approved the report of the Secretary-General (document A/C.5/189).

51. International Children's Emergency Fund ; annual audit of the accounts

The Committee took note of document A/337 (note by the Secretary-General on the annual audit of accounts).

¹ Document A/C.5/183.

Le PRÉSIDENT estime qu'il convient d'inviter le Président du Comité consultatif.

La séance est levée à 17 h. 27.

QUATRE-VINGT-UNIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 30 octobre 1947, à 11 heures.

Président : Sir Fazl ALI (Inde).

49. Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

La Commission décide de renvoyer au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires une communication¹ de M. A. J. Altmeyer, membre du Comité de la Caisse des pensions du personnel, exposant, sur la proposition de modification du régime provisoire, les opinions qu'il aurait soumises au Comité s'il avait été en mesure de prendre part aux délibérations.

50. Nomination d'un Comité des placements

La Commission examine le rapport du Secrétaire général sur la nomination d'un Comité des placements. Ce rapport propose de recommander à l'Assemblée générale d'approuver la désignation des personnes suivantes en qualité de membres du Comité des placements :

M. Jacques Rueff, Gouverneur honoraire de la Banque de France ;

M. Ivar Roth, directeur de la Banque de Suède ;

M. Marriner S. Eccles, Président du Conseil d'administration, Federal Reserve System of the United States.

M. HAMBRO (Norvège) n'a aucune objection à formuler au choix fait par le Secrétaire général, bien qu'il pense que ces trois personnalités sont trop éminentes pour cette tâche. En qualité de Gouverneurs de Banques nationales, elles ne sont pas en mesure de donner des conseils pratiques sur les placements. Dans certaines circonstances, qui affecteraient sensiblement les avoirs de l'Organisation, on pourrait leur imposer silence sous prétexte de devoir national. Il penche plutôt pour la désignation d'agents de change ou d'experts en matière d'assurances.

La Commission approuve le rapport du Secrétaire général (document A/C.5/189).

51. Fonds international de secours à l'enfance ; vérification annuelle des comptes

La Commission prend acte du document A/337 (note du Secrétaire général sur la vérification annuelle des comptes).

¹ Document A/C.5/183.

52. Consideration of the budgetary implications of the establishment of a Special Committee on Information from Non-Self-Governing Territories (documents A/C.5/171 and A/C.5/188)

Mr. MAYER (France) pointed out that the Special Committee would be meeting only two weeks before the General Assembly. Hence, its report could not be printed in time, and inclusion of an item for contractual printing was unnecessary. It would be circulated in mimeographed copies. He stressed that he was concerned, not with the substance of the question, but solely with the technical point that he had raised.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) observed that the inclusion of the item accorded with the practice of such committees. The printing of their reports was normally done long after their deliberations.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) agreed with the representative of France that the item for contractual printing should be deleted. The question would arise when the Fifth Committee came to consider the subject of the official records.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) was opposed to a reduction of the small amount provided for printing. It was a matter of importance that events in the Non-Self-Governing Territories should be brought to public notice.

Mr. PILLAI (India) agreed with the representative of the USSR. The public could receive the necessary information only through the channel of adequate reports. He deprecated the attempt to belittle the importance of the Special Committee. The problems facing the Non-Self-Governing Territories should be properly ventilated.

Mr. BRAMSON (Poland) remarked that opposition to the item for printing had come from the representatives of those Members which were opposed to the creation of the Special Committee. The administering countries held that no reports should be published, and that they should be supplied merely for the information of the Secretary-General. That view was not shared by a majority of the Fourth Committee. Mimeographed copies were perhaps sufficient for the General Assembly but Article 73 e of the Charter called for full publicity. The appropriation was necessary.

Mr. MAYER (France) emphasized that his country was in no way seeking to prevent the publication of information furnished under Article 73 e of the Charter. The information transmitted to the Secretary-General had to be analysed before printing. The reports for 1947 had not yet been printed and it could not be anticipated that those of the Special Committee

52. Examen des incidences budgétaires de la création d'un Comité spécial chargé d'examiner les renseignements provenant des territoires non autonomes (documents A/C.5/171 et A/C.5/188)

M. MAYER (France) fait remarquer que le Comité spécial ne se réunira que deux semaines avant l'Assemblée générale. Son rapport ne pourra donc pas être imprimé à temps, et des prévisions pour travaux contractuels d'imprimerie ne sont pas nécessaires. On le distribuera sous la forme de document ronéotypé. M. Mayer fait remarquer qu'il ne s'occupe pas du fond de la question, mais uniquement du point technique qu'il a signalé.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des services administratifs et financiers) fait observer que l'inscription du point à l'ordre du jour est conforme à la procédure des commissions de ce genre. L'impression de leurs rapports est normalement faite longtemps après les délibérations.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) partage avec le représentant de la France l'opinion qu'il conviendrait de supprimer le poste relatif aux travaux contractuels d'imprimerie. La question se posera lorsque la Cinquième Commission en viendra à l'examen de la question des procès-verbaux officiels.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'oppose à la réduction de la faible somme prévue pour les travaux d'imprimerie. On doit considérer comme important de faire connaître au public ce qui se passe dans les territoires non autonomes.

M. PILLAI (Inde) partage l'opinion du représentant de l'URSS. Le public ne peut recevoir les renseignements indispensables que par la voie de rapports convenables. Il s'élève contre les tentatives faites pour amoindrir l'importance du Comité spécial. Les problèmes qui se posent dans les territoires non autonomes devraient être traités au grand jour.

M. BRAMSON (Pologne) fait remarquer que l'opposition qui s'est manifestée à l'égard du poste relatif aux travaux d'imprimerie provient des représentants de ceux des États Membres qui se sont opposés à la création d'un Comité spécial. Les États chargés de l'administration sont d'avis qu'on ne doit publier aucun rapport et qu'on ne doit en rédiger que pour l'information du Secrétaire général. La majorité de la Quatrième Commission ne partage pas cette opinion. Des exemplaires ronéotypés sont peut-être suffisants pour l'Assemblée générale, mais l'article 73 e de la Charte exige une publicité intégrale. Une ouverture de crédits est nécessaire.

M. MAYER (France) souligne que son pays ne cherche en aucune manière à empêcher la publication des renseignements transmis au titre de l'article 73 e de la Charte. Les renseignements transmis au Secrétaire général doivent être analysés avant d'être imprimés. Les rapports de l'année 1947 ne sont pas encore imprimés et il ne faut pas espérer que ceux du Comité spécial

would be ready in printed form in time for the General Assembly of 1948.

Elimination of the item was not aimed at concealing the information received from the Non-Self-Governing Territories.

Mr. TEJERA (Uruguay) felt that it was of fundamental importance to maintain a service of that kind, if possible in all the official languages. The appropriation was a very small one and should not be reduced or eliminated.

Mr. LEBEAU (Belgium) agreed with the representative of France. The Belgian representative in the Fourth Committee had submitted that the scope of the information, which was being sought in virtue of Article 73 e, and particularly the use to which it was intended to put that information, contravened the Charter, and were a breach of the pact into which the Members had entered. It would therefore have been natural to argue that the credits in question were unconstitutional. He would, however, limit himself to the view that the item for printing was not justified.

The CHAIRMAN warned the Committee that it should confine itself to the budgetary implications of the resolution creating the Special Committee.

Mr. BRAMSON (Poland) pointed out that it was not the reports of the administering Governments that were contemplated by the credit, but those of the Special Committee.

The Committee was discussing a budgetary matter, but the view had been expressed that the appropriation would be unconstitutional because the substantive resolution had violated the Charter. Conforming to the ruling of the Chair, he would not touch on the merits of the opinion which he himself held on that question.

Mr. AZKOUL (Lebanon) urged that an exception should not be made in the case of the Special Committee. He was in favour of the estimate presented by the Secretary-General.

Mr. STEVENSON (United States of America) stated that he was in a quandary. The representative of France had suggested that it would not be possible for the money to be spent. There was no justification for printing the report if it could not be prepared in time for the General Assembly. The representative of Poland, however, had stated that the money would be spent to print the report in the five languages. The facts upon which to base a decision were not known to him.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) pointed out that there was no reason why the report could not be printed during the opening weeks of the Third Session. The Secretariat had no preference in the matter, and its proposal had been based on current practice alone.

Mr. FAROOKHI (Pakistan) stressed the importance of full publicity for information supplied under the relevant article of the Charter. The estimate was a very modest one and should be approved.

seront imprimés à temps pour l'Assemblée générale de 1948.

La suppression du poste considéré n'a pas pour but de tenir cachés les renseignements reçus des territoires non autonomes.

M. TEJERA (Uruguay) pense qu'il est d'une importance capitale de maintenir un service de ce genre et, si possible, dans toutes les langues officielles. Le crédit est très faible et ne doit pas être réduit ni supprimé.

M. LEBEAU (Belgique) partage l'opinion du représentant de la France. Le représentant de la Belgique à la Quatrième Commission a émis l'opinion que l'étendue des renseignements que l'on demande au titre de l'article 73 e, et surtout l'usage qu'on se propose d'en faire, sont contraires aux dispositions de la Charte et constituent une rupture du pacte que les États Membres ont conclu. Il aurait donc été naturel de soutenir que les crédits en question ne sont pas conformes aux dispositions de la Charte. Il se contentera cependant de déclarer que le poste relatif aux travaux d'imprimerie ne se justifie pas.

Le PRÉSIDENT rappelle à la Commission qu'elle devrait se limiter aux incidences budgétaires de la résolution portant création d'un Comité spécial.

M. BRAMSON (Pologne) fait remarquer que les crédits ne portent pas sur les rapports des gouvernements chargés de l'administration, mais sur ceux du Comité spécial.

La Commission examine une question d'ordre budgétaire, mais l'avis a été exprimé que le crédit serait contraire à la Charte en raison du fait que la résolution de principe viole les dispositions de celle-ci. Se conformant à la décision du Président, il ne cherchera pas à justifier l'opinion qu'il a lui-même sur cette question.

M. AZKOUL (Liban) insiste pour qu'il ne soit pas fait exception dans le cas du Comité spécial. Il se déclare partisan des prévisions soumises par le Secrétaire général.

M. STEVENSON (États-Unis d'Amérique) déclare qu'il se trouve dans une situation embarrassante. Le représentant de la France a exprimé l'avis qu'« il serait impossible de dépenser les fonds ». L'impression du rapport n'est pas justifiée si celui-ci ne peut être prêt en temps voulu pour l'Assemblée générale. Toutefois, le représentant de la Pologne a déclaré que les fonds seraient affectés à l'impression du rapport dans les cinq langues. Il ignore sur quels faits pourra se fonder la décision.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des services administratifs et financiers) fait observer qu'il n'y a aucune raison pour que le rapport ne puisse être imprimé au cours des semaines d'ouverture de la troisième session. Le Secrétariat n'a pas de préférences en la matière, et sa proposition n'est fondée que sur la pratique courante.

M. FAROOKHI (Pakistan) souligne qu'il importe qu'une entière publicité soit donnée aux renseignements fournis au titre de l'article correspondant de la Charte. Les prévisions sont très modestes et devraient être approuvées.

Mr. MAYER (France) observed that he had taken note of Mr. Price's confident forecast. The advisory Committee's report had not been printed in French until three weeks after the opening of the General Assembly.

The Committee rejected, by twenty-six votes to ten, with nine abstentions, the French proposal to eliminate item (ii), \$5,400 for contractual printing (document A/C. 5/188).

The Committee adopted, by thirty votes to one, with twelve abstentions, the estimate of \$6,440 for the Special Committee on Information Transmitted under Article 73 e of the Charter (document A/C. 5/188).

53. Adoption of Spanish as one of the working languages of the General Assembly

Mr. Sorro (Philippines) stated that the draft resolution which he had presented¹ could not be held to prejudice the interests of any Member. On the contrary, it was likely to prove of advantage to two-fifths of the Members. Next to English, Spanish was the language most widely spoken in the United Nations.

The draft resolution had been approved by the General Committee and had received the support of many representatives from English-speaking countries.

The CHAIRMAN observed that it was desirable that such resolutions should be examined by an expert body and he suggested that it should be referred to the Advisory Committee.

The Committee decided to refer the draft resolution to the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions.

54. Simultaneous interpretation : Report of the Secretary-General (document A/383/Rev. I)

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services) stated that, in the early days at Hunter College, the United Nations had been very short of interpreters, and ways and means had been studied for the purpose of meeting an urgent need.

Simultaneous interpretation had been used before the war both by the League of Nations and the ILO. It had been used with success at the Nuremberg Trials, and the Secretariat had been encouraged to experiment with it at the second part of the first session of the General Assembly. The results had been encouraging but not conclusive, and the Assembly had authorized an extension of the period of trial so that a decision might be taken at the following session.

Experience had shown that neither of the two systems — simultaneous interpretation and consecutive interpretation — provided a complete solution of the problem. That was to be sought

¹ Document A/BUR/88.

M. MAYER (France) fait observer qu'il a pris acte des prévisions optimistes de M. Price. Le rapport du Comité consultatif n'a été imprimé en français que trois semaines après l'ouverture de l'Assemblée générale.

La Commission repousse, par vingt-six voix contre dix, et neuf abstentions, la proposition du représentant de la France, visant à supprimer le chapitre ii) : 5.400 dollars pour travaux contractuels d'impression (document A/C. 5/188).

La Commission adopte, par trente voix contre une, et douze abstentions, les prévisions de 6.440 dollars pour le Comité spécial chargé d'examiner les renseignements transmis au titre de l'article 73 e de la Charte.

53. Adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale

M. Sorro (Philippines) déclare que le projet de résolution qu'il a présenté¹ ne saurait être considéré comme portant préjudice aux intérêts d'aucun Membre. Bien au contraire, il présenterait probablement des avantages pour les deux cinquièmes des Membres. Dans l'Organisation, l'espagnol est, après l'anglais, la langue la plus utilisée.

Le projet de résolution a été approuvé par le Bureau et a obtenu l'appui de nombreux représentants de pays de langue anglaise.

Le PRÉSIDENT fait observer qu'il est bon que de telles résolutions soient examinées par un comité d'experts et il propose de renvoyer la question au Comité consultatif.

La Commission décide de transmettre le projet de résolution au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

54. Interprétation simultanée : Rapport du Secrétaire général (document A/383/Rev. I)

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences et services généraux) déclare qu'au début, à Hunter College, l'Organisation souffrait d'une grande pénurie d'interprètes et qu'elle a étudié les moyens de faire face à un besoin urgent.

L'interprétation simultanée a été utilisée avant la guerre, à la fois par la Société des Nations et par l'Organisation internationale du Travail. Elle a été utilisée avec succès aux procès de Nuremberg, et le Secrétariat a été encouragé à l'essayer au cours de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale. Les résultats ont été encourageants, mais non concluants, et l'Assemblée a autorisé une prolongation de la période d'essai, de manière qu'une décision puisse être prise à la session suivante.

L'expérience a montré qu'aucun des deux systèmes, interprétation simultanée et interprétation consécutive, ne résout entièrement le problème. Il convient plutôt de rechercher une

¹ Document A/BUR/88.

rather in a combination of the systems, each being used according to the type of work required. For general debates, where prepared statements were commonly made, the simultaneous system was preferable, but for committee work, when intricate matters such as the drafting or amendment of resolutions were treated, the system of consecutive interpretation had the advantage. It would be seen that an organizational problem was involved: the fusion of the two systems.

The representative of Belgium had suggested the concurrent use of the two systems, the consecutive system for the two working languages, the simultaneous system for the other three official languages. That, however, would in part preclude the saving of time. It seemed desirable to make a division of the two systems along functional lines.

There was also the problem of staffing. If the simultaneous system were adopted on a permanent basis, it would be necessary to group together the three categories of interpreters, namely, simultaneous interpreters, consecutive interpreters and those who were proficient in both methods. The ultimate goal was to have a group of interpreters capable of dealing with either system, provided always that the quality of the interpretation did not suffer.

The question of applying the language rules arose with particular reference to rules 53 and 54 of the provisional rules of procedure. It was possible under the system of simultaneous interpretation to extend the application of those rules to interpretation from the three official languages into the two working languages, though that required a more complicated and a more costly team of interpreters. It was therefore a matter for the General Assembly to decide.

As regards the equipment, he explained that the wireless system made the whole system of simultaneous interpretation much more mobile.

The budgetary implications would be presented to the Committee as soon as it had taken a decision on the principle involved. If a full wireless system was required, a sum of \$90,000 should be added to the estimate given in the budget estimates.¹

Mr. LEBEAU (Belgium) observed that Mr. Pelt had referred to certain proposals which he had submitted on the subject. A summary appeared in the report of the Committee on Procedures and Organization,² to which he invited the Committee's attention.

The system of simultaneous interpretation had both advantages and disadvantages. It was not a new system, having been in use since the year 1928.

It had been argued that, because it embodied a mechanical device, it was a better system. He protested against such a proposition.

¹ See document A/318, page 85.

² See document A/388, paragraph 28.

combinaison des deux systèmes, en utilisant l'un ou l'autre selon le genre de travail. Pour les débats d'ordre général où les déclarations sont habituellement préparées à l'avance, le système de l'interprétation simultanée est préférable, mais, pour les travaux de commission où des questions compliquées, telles que la rédaction du texte d'une résolution ou des amendements à y apporter, sont étudiées, c'est le système de l'interprétation consécutive qui est le plus avantageux. Le problème est en réalité un problème d'organisation: celui de la fusion des deux systèmes.

Le représentant de la Belgique a proposé d'employer à la fois les deux systèmes, le système consécutif pour les deux langues de travail, et le système simultané pour les trois autres langues officielles. Mais de cette façon, il n'y aurait plus la même économie de temps. Il semble souhaitable que le choix entre les deux systèmes soit déterminé par la nature de la matière à interpréter.

Il y a encore le problème du personnel. Si on adopte d'une façon permanente le système simultané, il serait nécessaire de réunir les trois catégories d'interprètes, à savoir les interprètes simultanés, les interprètes consécutifs et ceux qui peuvent utiliser les deux systèmes. Le but final est d'avoir un groupe d'interprètes capables de se servir des deux systèmes, pourvu que la qualité de l'interprétation n'en souffre pas.

La question qui se pose est celle de l'application des articles concernant l'emploi des langues, particulièrement des articles 53 et 54 du Règlement intérieur provisoire. Par l'application du système d'interprétation simultanée, il est possible d'étendre l'application de ces articles à l'interprétation dans les deux langues de travail des discours prononcés dans une des trois langues officielles, bien que cela exige une équipe d'interprètes plus complexe et plus coûteuse. Il appartient donc à l'Assemblée générale de prendre une décision.

Quant à l'outillage, M. Pelt explique que l'outillage radiophonique donne à tout le système d'interprétation simultanée beaucoup plus de mobilité.

Les chiffres budgétaires seront présentés à la Commission, aussitôt qu'elle aura pris une décision sur le principe. Si on exige l'établissement d'un outillage radiophonique complet, on devra ajouter une somme de 90.000 dollars au chiffre des prévisions de dépenses¹

M. LEBEAU (Belgique) fait remarquer que certaines propositions qu'il a présentées à ce sujet ont été rappelées par M. Pelt. Le rapport du Comité du règlement intérieur et des questions d'organisation donne un résumé de ces propositions², et il attire l'attention de la Commission sur ce résumé.

Le système de l'interprétation simultanée a des avantages et des inconvénients. Ce n'est pas un système nouveau, puisqu'il est employé depuis 1928.

On a prétendu que le système est meilleur parce qu'il utilise des moyens mécaniques. M. Lebeau s'élève contre cet argument.

¹ Voir document A/318, page 93.

² Voir document A/388, paragraphe 28.

The manifest advantage of the system was that it halved the length of debates. There were however serious disadvantages too, and international gatherings had not always attached sufficient importance to them :

1. The interpreter was obliged to follow approximately the same word order as that of the original speech. That disadvantage, which was not very serious in the case of interpretations from or into English or French, became a grave one in the case of interpretations from French or English into Russian, or the converse. A parallel difficulty existed in connection with Chinese, though for a different reason. The result was that in listening to the English or French interpretation of a speech delivered in Russian one could never be certain that the speaker's views were being correctly rendered.

2. The simultaneous interpreter did not know in advance from what documents the speaker would quote. Under the consecutive system it was possible to lay hands on the document in time. Serious difficulties had arisen by reason of that disadvantage.

3. The representative could not, while speaking, listen to the interpretation, and was precluded thereby from correcting any errors. Mr. Lebeau himself had no qualms at that moment, since the English interpretation of his speech was being made by one who had proved her excellence as a consecutive interpreter in meetings over which he had presided. In general, however, a representative had no means of checking the accuracy of the interpretation of his speech. Yet in the Security Council, for example, at which consecutive interpretation was in use, speakers had at times to make corrections, in spite of the high qualifications of the interpreters.

4. The use of headphones tended to isolate the speaker from his colleagues and to remove the opportunity of studying the idiom of thought and language of other representatives. For his part, he had been enabled, through attendance at international conferences, to familiarize himself with the Spanish language, and he hoped that in two or three years' time he would be able to learn Russian by the same method.

In view of the drawbacks of the system of simultaneous interpretation, he supported the conclusions set forth in paragraphs 29, 30 and 31 of document A/388 : the system could be used to advantage during general debate at plenary or committee meetings ; it was not suitable for detailed discussions or for interventions looking to the reconciliation of several draft resolutions.

There had been several occasions in that Committee when, in the course of a discussion on draft resolutions, he had been on the point of requesting the Chairman temporarily to substitute consecutive for simultaneous interpretation, in order to have a correct rendering of amendments, the precise purport of which was not clear under the system of simultaneous interpretation.

He stated that he was substantially in agreement with Mr. Pelt's conclusions.

Le système présente l'avantage manifeste de réduire de moitié la longueur des débats, mais il offre aussi de sérieux inconvénients, auxquels certaines réunions internationales n'ont pas toujours attaché assez d'importance :

1. L'interprète est obligé de suivre approximativement l'ordre des mots du discours original. Cet inconvénient, qui n'est pas très grave dans le cas d'interprétations de l'anglais en français et vice versa, devient sérieux quand il s'agit d'interprétations du français ou de l'anglais en russe ou vice versa. Une difficulté analogue, mais pour d'autres raisons, existe par rapport au chinois. Le résultat en est que, en écoutant l'interprétation en anglais ou en français d'un discours prononcé en russe, on n'est jamais certain que les idées de l'orateur soient exactement rendues.

2. L'interprète simultané ne sait pas d'avance quels documents l'orateur citera. En appliquant le système consécutif, il est possible de se procurer les documents à temps. A cause de cet inconvénient, des difficultés sérieuses se sont présentées.

3. Le représentant ne peut pas, pendant qu'il parle, écouter l'interprétation, et est donc privé de la possibilité de corriger des erreurs éventuelles. M. Lebeau, personnellement, n'a pas d'inquiétude à ce sujet en ce moment puisque son discours est interprété en anglais par une interprète qu'il a reconnue pour excellente, au cours des réunions qu'il a présidées. En général, cependant, un représentant n'a aucun moyen de contrôler l'exactitude de l'interprétation de son discours. Cependant, au Conseil de sécurité, par exemple, où l'on utilise l'interprétation consecutive, certains orateurs ont dû à certains moments faire des corrections en dépit de la grande compétence des interprètes.

4. L'utilisation de casques d'écoute tend à isoler l'orateur de ses collègues et le prive de la possibilité d'étudier les nuances de la pensée et du langage d'autres représentants. Pour sa part, en assistant aux conférences internationales, il a pu se familiariser avec la langue espagnole, et il espère qu'il sera à même, en deux ou trois ans, d'apprendre le russe par la même méthode.

En raison des inconvénients que présente le système de l'interprétation simultanée, M. Lebeau appuie les conclusions présentées aux paragraphes 29, 30 et 31 du document A/388, à savoir que le système peut rendre de grands services au cours des discussions générales en séance plénière ou en commission, mais qu'il ne convient pas lorsqu'il s'agit de discussions détaillées, ni pour des échanges visant à concilier plusieurs projets de résolution.

A plusieurs reprises au sein de cette Commission, au cours de discussions de projet de résolutions, il a été sur le point de prier le Président de remplacer provisoirement le système d'interprétation simultanée par le système d'interprétation consecutive, afin de disposer d'une version correcte des amendements, dont la portée exacte n'apparaît pas clairement avec le système d'interprétation simultanée.

M. Lebeau déclare qu'il est, quant au fond, d'accord avec les conclusions de M. Pelt.

Certain corrective measures were indicated : (a) The Secretariat should merge the two systems, in so far as that was administratively feasible, and maintain a staff of interpreters qualified in both systems ; (b) the representatives in any Committee and particularly in the General Assembly should be entitled at all times to request the substitution of consecutive for simultaneous interpretation for a part of the discussion. While that would slow down the debate, it would also have the effect of eliminating errors and misunderstanding. Additional cost would not be incurred ; it was a question of administrative arrangement and special training for certain interpreters ; and (c) in view of the great importance attaching to a chairman's remarks — in introducing a question or in presenting his conclusions before a vote — they should invariably be rendered by a consecutive interpreter.

He proposed that the corrective measures providing for an alternation of systems should be embodied in the Secretary-General's draft resolution,¹ perhaps in the form of a footnote, to serve as an interpretation given to that resolution by the Fifth Committee.

Mr. MACHADO (Brazil) remarked that the Committee had to take two decisions : (1) a decision of principle, whether the system of simultaneous interpretation should be accepted on a permanent basis, and (2) a decision on the budgetary implications.

He believed that the system of simultaneous interpretation had proved its value and should be adopted on a permanent basis, while the staff of consecutive interpreters might be curtailed, with a substantial saving of expense.

During that session the heavier load of work had fallen on the simultaneous interpreters. He hoped that, in urging the maintenance of both systems, Mr. Pelt had not contemplated the duplication of staff for both systems.

Of the thirty-five consecutive interpreters, twenty-one were at a grade higher than the top grade authorized for simultaneous interpreters, which was grade 14, while of the forty-six simultaneous interpreters, half were at grade 12 or lower. Average salaries were \$6,650 and \$5,400 respectively. It was not clear to him how the consecutive interpreters were employed, since the bulk of the work was being done by the simultaneous interpreters. The merging of the two systems could produce a substantial saving. The budget for the Geneva Office provided for six interpreters to service 888 meetings during the year 1948, and that afforded a basis of comparison with the Headquarters requirements.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) could not agree with the views expressed by the representative of Belgium. There were substantial advantages in the system

¹ Document A/383/Rev. 1.

Certaines améliorations sont indiquées : a) le Secrétariat devrait fondre les deux systèmes, dans la mesure où cette fusion est administrativement réalisable, et s'assurer un personnel d'interprètes entraînés dans ces deux systèmes ; b) les représentants devraient, à tout moment, en commission, et surtout à l'Assemblée générale, avoir le droit de demander le remplacement du système d'interprétation simultanée par le système d'interprétation consécutive pour une partie de la discussion. Quoique ralentissant les débats, cela aurait d'autre part pour effet d'éliminer les erreurs et les malentendus. Il n'en résulterait pas de frais supplémentaires ; c'est une question de dispositions administratives et d'entraînement spécial de certains interprètes ; et c) étant donné la grande importance qui s'attache aux observations d'un président lorsqu'il présente une question ou soumet ses conclusions avant un vote — ces observations devraient toujours être rendues par un interprète consécutif.

M. Lebeau propose que ces améliorations, permettant d'utiliser alternativement les deux systèmes, figurent dans le projet de résolution du Secrétaire général¹, peut-être sous forme de note, et constituent l'interprétation que la Cinquième Commission donne à cette résolution.

M. MACHADO (Brésil) fait remarquer que la Commission doit prendre deux décisions : 1) une décision de principe : doit-on accepter le système de l'interprétation simultanée d'une façon permanente ? 2) une décision sur les conséquences budgétaires éventuelles de cette première décision.

A son sens, le système de l'interprétation simultanée a fait ses preuves et il convient de l'adopter d'une façon permanente ; on pourrait alors réduire l'effectif des interprètes consécutifs, ce qui procurerait une économie importante.

Au cours de la session actuelle, ce sont les interprètes simultanés qui ont assumé le travail le plus lourd. M. Machado espère que M. Pelt, en insistant pour qu'on maintienne les deux systèmes, n'a pas envisagé un double personnel.

Sur trente-cinq interprètes consécutifs, vingt et un se trouvent dépasser la plus haute classe autorisée pour les interprètes simultanés, c'est-à-dire la classe 14, alors que la moitié des quarante-six interprètes simultanés appartient à la classe 12 ou à des classes inférieures. La moyenne des traitements est, respectivement, de 6.650 dollars et de 5.400 dollars. M. Machado ne voit pas bien de quelle façon on emploie les interprètes consécutifs, étant donné que ce sont les interprètes simultanés qui effectuent la plus grande partie du travail. La fusion des deux systèmes peut permettre des économies importantes. Le budget de l'Office de Genève prévoit six interprètes pour le service de 888 séances en 1948, et ce chiffre peut servir de base de comparaison pour les besoins du siège.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne peut adopter le point de vue du représentant de la Belgique. Le système de l'interprétation simultanée a de grands avantages :

¹ Voir document A/383/Rev. 1.

of simultaneous interpretation : a greater number of languages was covered, and as a consequence more persons who knew only one of the official languages could take part in the work of the United Nations.

It was true that the report of the Committee on Procedures and Organization¹ mentioned the drawbacks of that system ; it failed, however, to make any reference to those of the consecutive system, among which was the fact that the latter system could not provide, as did the simultaneous system, for the verbatim interpretation of long speeches.

Other disadvantages which had been advanced, such as the structural differences between certain languages, would disappear with increasing experience. Representatives who attached particular importance to a part of a speech could reduce the rate of delivery or supply an advance text or notify the interpreters of quotations that they intended to make.

Similarly, in smaller, technical meetings much depended on the experience of the interpreters.

The estimates showed a sum of \$416,000 for simultaneous interpreters, but omitted a reference to the cost of consecutive interpretation.

He was well satisfied with the system of simultaneous interpretation, and urged that its use should be continued ; he felt that the provision of additional funds was fully justified.

Mr. STEVENSON (United States of America) endorsed the remarks of the representative of the USSR. But for the system of simultaneous interpretation, and for the assistance of a team of remarkable interpreters, the Committee, which had not been notable for its rate of progress, would have found itself in a worse plight.

He favoured the extension of the system in the General Assembly and in the Committees, provided that due regard was paid to economical installation and careful recruitment and training of the necessary personnel. Facilities for consecutive interpretation should be available, but only for meetings where simultaneous interpretation would be inappropriate. Accordingly, he supported the draft resolution submitted by the Secretary-General.

Mr. TEJERA (Uruguay) supported in general the views expressed by the representatives of Brazil, the USSR and the United States.

He agreed that it would be an easy matter for a representative to notify the interpreters of a document to be quoted or to give them an advance text.

The Spanish interpretation in the Fifth Committee had been exemplary.

The possibility of effecting a saving through the merging of the two systems should be examined.

The representative of Belgium had referred to a certain isolation produced by the simultaneous system. There was, however, a still greater

il permet de traduire un plus grand nombre de langues et, en conséquence, de faire participer au travail de l'Organisation un plus grand nombre de personnes qui ne savent qu'une des langues officielles.

Il est vrai que, dans son rapport¹, le Comité du règlement intérieur et des questions d'organisation fait état des inconvénients de ce système ; toutefois, il s'abstient de faire allusion à ceux du système d'interprétation consécutive, au nombre desquels figure l'impossibilité, pour ce dernier système, de fournir, comme le fait le premier, l'interprétation mot à mot de longs discours.

On a fait valoir d'autres inconvénients, tels que les différences de construction qui existent entre certaines langues ; ils disparaîtront avec l'expérience. Les représentants qui attachent une importance particulière à une certaine partie d'un discours donné pourront réduire la vitesse du débit, fournir un texte à l'avance, ou aviser les interprètes des citations qu'ils ont l'intention de faire.

De même, dans les séances techniques plus restreintes, l'expérience des interprètes a beaucoup d'importance.

Les prévisions font état d'une somme de 416.000 dollars pour les interprètes simultanés, mais ne mentionnent pas le coût de l'interprétation consécutive.

Le système de l'interprétation simultanée donne toute satisfaction à M. Rostchine, qui insiste pour qu'on continue à l'employer ; il estime qu'il est parfaitement justifié de prévoir, à ce titre, des crédits supplémentaires.

M. STEVENSON (États-Unis d'Amérique) appuie les observations du représentant de l'URSS. Sans le système de l'interprétation simultanée et le secours d'une équipe d'interprètes remarquables, la Commission, qui ne s'est pas fait remarquer par la rapidité avec laquelle elle a mené ses débats, se serait trouvée dans une situation encore plus défavorable.

Il préconise l'adoption de ce système pour l'Assemblée générale et les commissions, à condition que l'on s'applique à faire une installation économique, ainsi qu'à recruter et à former judicieusement le personnel nécessaire. On devrait pouvoir recourir à l'interprétation consécutive, mais seulement pour les séances auxquelles l'interprétation simultanée ne conviendrait pas. En conséquence, M. Stevenson appuie le projet de résolution qu'a présenté le Secrétaire général.

M. TEJERA (Uruguay) approuve dans l'ensemble les points de vue exprimés par les représentants du Brésil, de l'URSS et des États-Unis.

Il pense également qu'il serait aisé à un représentant de faire connaître aux interprètes tel document qu'il doit citer ou de leur donner le texte à l'avance.

L'interprétation en espagnol à la Cinquième Commission a été parfaite.

Il faut examiner la possibilité de réaliser une économie en fusionnant les deux systèmes.

Le représentant de la Belgique a parlé d'un certain isolement résultant de l'emploi de l'interprétation simultanée. L'isolement est, cependant,

¹ Document A/388.

¹ Document A/388.

isolation in listening to, but not understanding, a speaker.

The CHAIRMAN reminded the Committee that, as was apparent from clause 1 of the draft resolution, it was not intended to exclude the use of consecutive interpretation.

The elastic language of that clause was preferable to the suggestion of the representative of Belgium that a footnote should be added.

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services) suggested that, if praise was due, it should go to the whole corps of interpreters.

There had been a marked improvement in quality over the previous year.

As regards the proposals that had been made, the alternation of systems during a meeting was an accepted aim. An arrangement for the Chairman's remarks to be interpreted consecutively in a working language and simultaneously in the other three official languages was feasible, provided that it constituted a correct interpretation of rules 53 and 54 of the rules of procedure.

The merging of the two systems was governed by two factors: (a) the number of meetings to be served, and (b) the time needed to train an interpreter in both systems.

The total number of interpreters, including administrative staff, amounted to 53 for simultaneous and 40 for consecutive interpretation. During the second session 163 meetings had been serviced by the former system, 171 by the latter. The number and the quality of interpreters assigned to a meeting were determined not by the type of meeting, but by the number of representatives who understood the various languages. Thirty-five meetings had been serviced by a combination of the two systems.

He referred also to the outside meetings for which interpretation had been requested. For the ITO Conference at Havana, three teams comprising 11 simultaneous and 6 consecutive interpreters were being sent, while 6 consecutive interpreters would go to London for the Council of Foreign Ministers in November.

In Geneva, no simultaneous interpreters were employed. Six interpreters would cover an estimated total of 888 meetings, but if more than four meetings were held in a single day, the staff would be inadequate. It had not been possible to increase it, because of budgetary restrictions.

The difference in grading of the two categories was due to the fact that the simultaneous system was in an experimental stage: the staff had been engaged at a lower level of salaries so as not to strain the budget. In addition, the average age of that staff was much lower.

The merging of the two systems would remove the existing disadvantages, since alternation would be possible at will.

bien plus grand lorsqu'on écoute un orateur sans le comprendre.

Le PRÉSIDENT rappelle à la Commission qu'il ressort du point 1 du projet de résolution qu'on n'envisage pas de supprimer l'interprétation consécutive.

Il vaut mieux garder la souplesse de rédaction de ce point qu'ajouter une note, comme le suggère le représentant de la Belgique.

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences et services généraux) pense que, s'il y a des félicitations à faire, il faut les adresser au corps des interprètes tout entier.

Il y a eu une amélioration sensible dans la qualité depuis l'année dernière.

En ce qui concerne les propositions présentées, il est admis qu'il faut tendre à l'alternance des systèmes au cours d'une même séance. Il est possible de prendre des dispositions pour interpréter les interventions du Président par la méthode consécutive dans une langue de travail, et par la méthode simultanée dans les trois autres langues officielles, à condition que ce soit bien là le sens des articles 53 et 54 du Règlement intérieur.

La fusion des deux systèmes dépend de deux éléments: a) Le nombre de séances dont il faut assurer le service, et b) le temps nécessaire à la formation d'un interprète pouvant utiliser les deux systèmes.

L'effectif des interprètes et du personnel administratif s'élève à 53 pour l'interprétation simultanée, et à 40 pour l'interprétation consécutive. Au cours de la seconde session, le service de 163 séances a été assuré au moyen du premier système, et celui de 171 séances au moyen du deuxième. Le nombre et la qualité des interprètes désignés pour une séance donnée sont déterminés non pas par le type de séance mais par le nombre de représentants qui comprennent les différentes langues. Pour 35 séances, on a eu recours à la combinaison des deux systèmes.

M. Pelt mentionne également les séances tenues en dehors du Siège et pour lesquelles on a demandé un service d'interprétation. A la Conférence de l'Organisation internationale du commerce à la Havane, on enverra trois équipes comprenant 14 interprètes simultanés et 6 interprètes consécutifs. Six interprètes consécutifs iront à Londres en novembre pour le Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

A Genève, on n'emploie pas d'interprètes simultanés. Six interprètes assureront le service d'un nombre total de séances évalué à 888, mais, si l'on tient plus de quatre séances le même jour, l'effectif sera insuffisant. Il n'a pas été possible de l'augmenter, en raison des restrictions budgétaires.

La différence de classe entre les deux catégories d'interprètes est due au fait que le système simultané en est à sa période d'essai; le personnel a été engagé avec des traitements moins élevés, de manière à ne pas charger le budget. En outre, ces interprètes sont en moyenne beaucoup plus jeunes.

En fusionnant les deux systèmes, on éliminerait les inconvénients actuels, puisqu'on pourrait à volonté utiliser l'un ou l'autre.

Mr. HSIA (China) agreed that the Committee's appreciation should be extended to all the interpreters. The Secretary-General's proposal was acceptable, in so far as the substance as distinct from the budgetary implications was concerned.

No preference had been expressed in the Committee in regard to the two types of equipment for simultaneous interpretation. He sought a reassurance that simultaneous interpretation would not displace the consecutive system at the meetings of the Security Council.

Mr. MAYER (France) felt that the Secretary-General's proposal was entirely satisfactory.

The request for the equipping of the Security Council Chamber did not signify the abolition of consecutive interpretation at the Council's meetings. In his view, it was indispensable at those meetings.

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services) explained that the equipping of the Council Chambers had been proposed only in order that the Councils might use simultaneous interpretation if they so wished. For that reason the wireless system, which afforded greater mobility, was preferable.

Mr. MACHADO (Brazil) remarked that Mr. Pelt had argued that the staff of interpreters in Geneva had been limited to six because additional provision could not be made in the budget. Yet it would be seen from the original estimates that only three had been asked for originally, and that the number was later amended to six. On a proportionate basis, the number of consecutive interpreters at Headquarters should not exceed twenty-five.

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services) explained that the programme, as shown in the original estimates, had been based on an average of eleven meetings per week. That number had since been doubled.

Mr. LEBEAU (Belgium) proposed that the following text should be added as a footnote to the Secretary-General's resolution :

“ In the course of the discussion on this resolution in the Fifth Committee, it has been agreed that the system of interpretation should include the following :

“(a) Whenever the nature or special character of the debate so requires, any representative may request that the other system of interpretation, consecutive or simultaneous, be used for all or any part of the discussion.

“(b) For statements made by the Chair, consecutive interpretation into the working languages shall be used.

“(c) When, in the cases provided under (a) and (b) above, a consecutive interpretation is given into working language, it shall be accompanied by a simultaneous interpretation into the other official languages ”.

M. HSIA (Chine) convient que tous les interprètes méritent les éloges de la Commission. La proposition du Secrétaire général est acceptable, si on en considère le principe, sans tenir compte des conséquences budgétaires.

A la Commission, on n'a pas exprimé de préférence, en ce qui concerne les deux types d'équipement, pour l'interprétation simultanée. Le représentant de la Chine demande l'assurance que l'interprétation simultanée ne prendra pas la place de l'interprétation consécutive au cours des séances du Conseil de sécurité.

M. MAYER (France) estime que la proposition du Secrétaire général est pleinement satisfaisante.

Demander qu'on équipe la salle des séances du Conseil de sécurité ne signifie pas qu'on veuille supprimer l'interprétation consécutive au cours de ces séances. M. Mayer la considère comme indispensable dans ce cas.

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences et services généraux) explique qu'on a proposé d'équiper les salles des Conseils à seule fin de permettre aux Conseils d'utiliser l'interprétation simultanée s'ils le désirent. C'est pourquoi le système radiophonique, qui permet une plus grande mobilité, est préférable.

M. MACHADO (Brésil) fait observer que M. Pelt a dit que le nombre des interprètes à Genève est limité à six, parce qu'on n'a pas pu faire figurer au budget de crédit supplémentaire. Pourtant, les prévisions initiales montrent qu'on envisageait seulement trois interprètes, et c'est par la suite que ce chiffre a été porté à six. Si l'on veut conserver la même proportion au Siège des Nations Unies, le nombre des interprètes consécutifs ne doit pas dépasser vingt-cinq.

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences et services généraux) explique que le programme, tel qu'il apparaît dans les prévisions initiales, a été établi en comptant sur une moyenne de onze séances par semaine. Depuis lors, ce chiffre a doublé.

M. LEBEAU (Belgique) propose que le texte suivant soit ajouté à la résolution du Secrétaire général, comme note en bas de page :

« Au cours de la discussion de cette résolution à la Cinquième Commission, on a décidé que les systèmes d'interprétation doivent être utilisés de la façon suivante :

« a) Chaque fois que la nature ou le caractère particulier des débats l'exigeront, tout représentant pourra demander l'emploi, pour tout ou partie de la discussion, du système d'interprétation, consécutive ou simultanée, autre que celui dont on se sert.

« b) Pour les déclarations faites par le Président, on emploiera l'interprétation consécutive dans les langues de travail.

« c) Lorsque, dans les cas prévus aux paragraphes a) et b) ci-dessus, on donnera une interprétation consécutive dans une langue de travail, on l'accompagnera d'une interprétation faite dans les autres langues officielles par le système d'interprétation simultanée ».

The Committee adopted, by forty-two votes to none, with no abstentions, the resolution submitted by the Secretary-General (document A/383/Rev. I).

The Committee rejected, by nineteen votes to five, with fifteen abstentions the Belgian proposal for the addition of an explanatory footnote to the above resolution.

The meeting rose at 1.36 p.m.

EIGHTY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 30 October 1947, at 3 p.m.

Chairman : Justice Sir Fazl ALI (India).

55. Budget estimates for 1948 : Geneva estimates ; report of the Advisory Committee (document A/336/Add. I)

At the suggestion of Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services), the Committee agreed to defer consideration of the report until the Secretariat had had an opportunity of studying it.

56. Working of the Secretariat of the United Nations under Chapter XV of the Charter (documents A/C.5/167 and A/C.5/167/Add. I)

Mr. HEYWARD (Australia) pointed out that the principal idea was contained in Mr. Evatt's Note¹. In the economic and social fields of work of the United Nations the very complicated inter-relationships required that the facts needed as a basis of consideration should be supplied by the Secretariat. It was the normal function of an international secretariat to report the facts needed by the policy-making bodies.

A report by such a secretariat had quite a different standing from an analysis submitted by a single delegation. It provided an agreed basis from which decisions of policy might proceed.

The principle had been accepted in the Second Committee in connection with the submission of a general report on the world economic situation to the sessions of the Economic and Social Council. The preparation of substantive, and not merely formal, documentation made for a more informed discussion of policy in the Council and its commissions.

The Second Committee had adopted a draft resolution under which the General Assembly

¹ Documents A/C.5/167 and A/C.5/167/Add. 1.

La Commission adopte, à l'unanimité des quarante-deux membres présents, la résolution présentée par le Secrétaire général (document A/383/Rev. I).

La Commission rejette, par dix-neuf voix contre cinq, et quinze abstentions, la proposition belge visant à ajouter à la dite résolution une note explicative en bas de page.

La séance est levée à 13 h. 36.

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 30 octobre 1947, à 15 heures.

Président : Sir Fazl ALI (Inde).

55. Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1948 : Prévisions pour le bureau de Genève ; rapport du Comité consultatif (document A/336/Add. I)

Adoptant la suggestion de M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers), la Commission accepte de remettre l'examen du rapport jusqu'à ce que le Secrétariat ait eu l'occasion de l'étudier.

56. Fonctionnement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aux termes du Chapitre XV de la Charte (documents A/C. 5/167 et A/C. 5/167/Add. I)

M. HEYWARD (Australie) fait remarquer que l'idée principale est contenue dans la note de M. Evatt¹. Étant donné les relations très complexes qui existent dans le domaine de l'activité économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies, il serait nécessaire que le Secrétariat fournisse les données destinées à servir de base aux études. C'est la fonction normale d'un secrétariat international que de fournir aux organes directeurs tous les éléments de jugement dont ils ont besoin.

Un rapport fourni par un secrétariat de cette nature jouit d'une autorité toute différente de celle d'une analyse présentée par une délégation particulière. Il constitue une base reconnue sur laquelle on peut fonder les décisions relatives à la politique à suivre.

Ce principe a été adopté par la Deuxième Commission à l'occasion de la présentation d'un rapport général sur la situation économique mondiale aux sessions du Conseil économique et social. La préparation d'une documentation portant sur le fond et non pas seulement la forme permet au Conseil et à ses Commissions de discuter la politique à suivre en meilleure connaissance de cause.

La Deuxième Commission a adopté un projet de résolution, aux termes de laquelle l'Assemblée

¹ Documents A/C.5/167 et A/C.5/167/Add. 1.